

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 19

Artikel: Lausanne, 8 mai 1875
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183257>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 8 Mai 1875.

L'une des habitudes, ou plutôt l'une des cérémonies les plus curieuses du canton de Glaris, est, comme on le sait, la *Landsgemeinde*, réunion publique et à ciel ouvert de tous les citoyens actifs, qui a lieu chaque année le premier dimanche de mai.

Quoique nous ayons déjà parlé une fois de cette assemblée, les lignes suivantes, qui donnent plusieurs détails peu connus, nous paraissent devoir prendre place dans nos colonnes. Du reste, le vent de la révision, si souvent âpre et glacé, emporte tellement de choses qu'il est bon de conserver au moins dans l'histoire ou les chroniques tout ce qui intéresse la vie cantonale.

« Le premier dimanche de mai, les campagnards arrivent en foule au chef-lieu du canton ; dès sept heures du matin, les cafés, restaurants, etc., fourmillent de visiteurs de toutes classes, depuis le riche fabricant à l'humble ouvrier. Vous dire ce qu'il se consomme de viande, saucisse, salé, beignets, gâteaux, etc., ce jour-là, est impossible.

» A neuf heures, la partie officielle de la fête commence : les cloches font entendre leur son harmonieux, et une compagnie d'infanterie vient se placer devant l'hôtel-de-ville, tandis que MM. les conseillers arrivent l'un après l'autre, tous salués par un roulement de tambour et par un « en parade, marche ! » La porte d'entrée est occupée par la gendarmerie. Le conseil (*Landrath*) délibère encore jusqu'à onze heures et demie, et à midi le départ des citoyens pour la place de la *Landsgemeinde* s'effectue.

» Le cortège, précédé de la musique militaire du canton et une demi-compagnie de soldats, s'ouvre par quatre huissiers en grande tenue, pantalon noir, habit rouge et chapeau gancé ; l'un d'eux porte un sceptre et le second le glaive de la justice ; ensuite vient le Landammann, suivi du Conseil d'Etat et de tout le Grand Conseil ; une demi-compagnie d'infanterie ferme la marche.

» Une vaste estrade circulaire pouvant contenir quatre à cinq mille personnes s'élève sur la *Landsgemeindeplatz* ; dans le milieu de l'enceinte se trouvent le landammann et les deux conseils ; l'assemblée des citoyens se place sur les contours de l'estrade. La discussion s'ouvre par la prestation du

serment d'usage, dont l'un des conseillers fait lecture de vive voix ; à la fin, chaque personne présente doit, en élevant la main, répéter : « Je le jure ! » Les délibérations prennent alors leur cours habituel.

» Il est vraiment intéressant de voir et entendre cette nombreuse assemblée délibérant ainsi en plein air, vis-à-vis d'une nature aussi grandiose : d'un côté, l'immense pyramide du Glärnisch s'élevant presque perpendiculairement à 8000 pieds au-dessus de Glaris ; de l'autre côté, le Schild et le Wiggis, et dans le fond la masse du Tödi avec ses neiges et ses glaciers.

» A l'aspect de cette antique coutume républicaine, de cette *landsgemeinde*, où chacun peut exprimer ouvertement sa pensée et ses opinions politiques, où personne n'est soumis à aucune pression quelconque, où tous les cœurs battent pour la patrie et ses institutions, on sent comme un souffle de liberté passer sur ces têtes de républicains, qui délibèrent ensemble sur les lois de leur canton. »

Disparition du gibier.

Un vieillard racontait, vers 1810, qu'il prenait des bécasses par douzaines dans un petit bosquet servant d'abri aux vaches pendant l'été. Depuis que les forêts sont fermées au parcours du bétail et que celui-ci n'y laisse plus ses déjections, dans lesquelles naissent certains vers, le mets favori des bécasses, celles-ci ont disparu.

Il y avait alors un grand nombre de viviers et d'étangs : chaque monastère, chaque ville, chaque maison noble en avait un ou plusieurs. Beaucoup de moulins ne pouvaient marcher sans réservoirs. Toutes ces pièces d'eau avaient aussi leur gibier particulier, depuis la loutre, ce loup des rivières, jusqu'au timide plongeon. Là, des sarcelles, des poules d'eau, des canards, des oies, en hiver, s'abattaient par douzaines.

Par une adroite subtilité théologique, la chair de tous ces animaux était assimilée à celle du poisson. On en avait fait viande de carême. En ce bon temps, on interdisait sévèrement au peuple, durant de longs carêmes, toute espèce de viande, tout produit des animaux, en sorte que les œufs, le lait, le beurre, le fromage étaient réputés comme viande et défendus, tandis que la grasse sarcelle et ses compagnes arrivaient saintement sur la table des privilégiés,